



Appel à projets 2020

2

Accompagner les personnes éloignées du numérique par l'organisation d'ateliers

L'appel à projet comprend **2 sessions**.

Les dates limites de réception des candidatures sont le 7 avril à 12h00 et le 10 juillet 2020 à 12h00.

Montant maximum de la subvention : 10 000 euros.

Qui sommes-nous ?

La Fondation Afnic participe à favoriser l'inclusion numérique et à développer les ressources créatives et solidaires du numérique auprès des personnes les plus en difficulté.

Elle se distingue en soutenant des projets de toutes tailles dans toute la France et dans tous les domaines de l'intérêt général.

Association fondatrice reversant 90 % de ses bénéfices générés par le .fr à la Fondation, l'Afnic participe activement au développement de l'internet en France en fournissant services, conseils, diagnostics, formations et actions de sensibilisation.

En 4 ans, la Fondation Afnic a soutenu 176 projets pour plus de 3,8 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Exemples de projets soutenus

- ❖ Tablettes dans les maisons de retraite,
- ❖ Coffre-fort numérique pour les sans-abris,
 - ❖ Pass numérique,
 - ❖ Plateforme mobilité,
 - ❖ Prévention santé en ligne,
- ❖ Cartographies pour personnes handicapées,
- ❖ Sensibilisation aux fake news,
- ❖ Roulotte numérique pour les gens du voyage,
- ❖ Formations pour les personnes autistes,
- ❖ Workshops historiques dans les prisons,
- ❖ Application grand public sur la qualité de l'air,
 - ❖ Ateliers multimédias en Nouvelle Calédonie...

Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant de 2 000 à 200 000 euros sur 1 à 3 ans.

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

Contexte de l'appel à projets

Les outils numériques, massivement présents, dans notre société sont un formidable levier pour les utilisateurs les plus agiles avec l'accès à la culture, à la formation, à une mobilité facilitée, à un éventail de produits de consommation toujours plus large, à des loisirs, à des droits... A contrario, c'est un frein pour des publics fragilisés ou en exclusion comme les personnes âgées, les jeunes non diplômés, les habitants des zones enclavées, les personnes en situation de handicap, les ménages à bas revenus...

D'ici 2022, la dématérialisation des procédures administratives va rendre nécessaire l'accompagnement de la population dans l'appropriation des usages numériques.

Ainsi, la Fondation Afnic souhaite financer l'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique en portant une attention particulière sur leur autonomie, leur suivi et le développement d'un esprit critique sur les contenus accessibles en ligne.

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de **sessions collectives de formation aux usages numériques** qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- D'accompagner les publics isolés confrontés à des difficultés d'utilisation quotidienne des outils numériques, notamment pour effectuer leurs démarches administratives ;
- D'évaluer et renforcer les compétences des publics, en donnant une priorité aux projets qui favorisent leur autonomie et le développement de leur capacité critique vis-à-vis de l'outil numérique ;
- De proposer un accompagnement et un suivi adaptés pour des publics fragilisés (faible maîtrise de l'écrit ou de la langue française, difficulté d'accès à un équipement informatique, etc.).

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations et coopératives exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,
- ET une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets à but lucratif ;
- Les projets finançant des équipements médicaux ;
- Les projets finançant des infrastructures numériques
- Les projets finançant des achats ou de location immobiliers ;
- Les projets finançant des actions hors du territoire français ;
- Les projets finançant le fonctionnement habituel de la structure ;
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles).



A noter que les projets d'ateliers numériques de plus d'un an et d'un montant total supérieur à 10.000 euros sont traités dans l'Appel à projets 1 - 2020 (cf site fondation-afnic.fr)

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien sous la forme d'**une subvention maximale de 10.000 euros** afin d'accompagner les personnes éloignées du numérique par l'organisation d'ateliers pour une durée maximale de 12 mois.

La subvention peut concerner des dépenses de fonctionnement ou d'investissement relevant du projet présenté ; cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement dédiées à l'organisation de l'atelier.

Les sommes versées soutiennent des projets débutant en 2020. Le montant de la subvention sera évalué au vu des éléments apportés par la structure dans son dossier.

Quels critères de sélection ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et nombre des bénéficiaires,
- La dimension partenariale et le contexte local,
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation,
- Les évaluations post formation et suivi mis en place,
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...).

A l'issue du projet, les porteurs de projets mettront à disposition leurs supports pédagogiques pour une mise en ligne sur la ressource du site web de la Fondation Afnic. De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

L'appel à projets comprend **2 sessions**.

Les **dates limites de réception des candidatures sont le 7 avril à 12h00 et le 10 juillet 2020 à 12h00**.

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date limite de dépôt de la candidature et sera communiqué par courrier.

Sur cet appel à projets, la Fondation Afnic **n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle**.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr>

L'appel à projets 2 – 2020

Formulaire de sélection

Accompagner les personnes éloignées du numérique par l'organisation d'ateliers

Cet appel à projets comprend **2 sessions**.

Les dates limites de réception des candidatures sont le **7 avril à 12h00** et le **10 juillet 2020 à 12h00**.

Les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Il est **impératif de créer au préalable un compte sur le site** de la Fondation Afnic si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans le cas contraire, réutilisez vos identifiants et mot de passe de votre compte):

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon-Compte/Inscription.htm>

Points de Vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.

Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier, vous devez charger des **pièces justificatives en format PDF** (aucun accent dans le nom du fichier) :

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts signés
- Liste des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)

- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Dernier compte de résultat validé de l'organisme
- Dernier bilan validé de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet
- Agrément ESUS (si la structure est coopérative)
- CV succinct de la personne en charge des ateliers
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date limite de dépôt de la candidature.

La décision de soutien sera communiquée par courriel, avec confirmation par voie postale.

La Fondation Afnic n'acceptera qu'un seul dossier par structure par an.

Une structure peut déposer un dossier par appel à projets.

1- Etape 1

1. Identification de l'organisme porteur du projet *

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel :
Sigle (acronyme) :
Statut juridique (association, entreprise d'insertion, coopérative de type ESUS, autre) :
Adresse du siège :

Code postal :		Ville :
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel
Site internet :		
Réseaux sociaux:		

Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Si votre structure a déjà sollicité la Fondation Afnic dans les années antérieures, indiquez l'année, le projet ainsi que le montant de la subvention obtenue le cas échéant (zone de texte limitée à 150 mots maximum)

Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Activités principales : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Etape 2

1. Le projet

Présentation du projet*

- A) **Nom du projet** : (limité à 30 caractères)
- B) **Synthèse du projet** : (utilisée pour la communication autour du projet) : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)
- C) **Zone géographique de déploiement du projet** : [liste déroulante : local, départemental, régional, national, autre]

Quel est le territoire **précis** sur lequel porte le projet ? (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

D) **Thématiques** (2 choix maximum)

Précisez les thématiques principales de votre projet

- Citoyenneté
- Culture
- Développement territorial
- Education/Formation
- Environnement/Habitat
- Insertion/Emploi
- Santé/Handicap

E) **Les bénéficiaires du projet**

Indiquez la nature des bénéficiaires, leur nombre ainsi que les modalités d'implication dans le projet.

1- Catégories des bénéficiaires (2 choix maximum)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Personnes en insertion professionnelle
- Personnes hors zone urbaine

- Jeunes décrocheurs
- Personnes en grande précarité
- Autre catégorie (précisez : _____)

2- Nombre de bénéficiaires **dans la durée** du projet ? (Champ texte 150 mots maximum)

3- Comment et à quel stade sont-ils associés au projet ? (Champ texte 150 mots maximum)

4- Quelle est votre expérience avec le public visé ? (Champ texte 150 mots maximum)

Organisation du projet

A) **Objectifs de votre projet *** (champ texte 500 mots maximum)

*Précisez à quels problèmes et difficultés répond votre projet ; quelle est la situation de départ identifiée **sur votre territoire** que vous voulez corriger ? Décrivez votre **propre diagnostic***

B) **Comment allez-vous mettre en œuvre les ateliers ?**

Décrivez la mise en place, le nombre de sessions, les objectifs poursuivis etc... (première ligne en exemple)

Date de démarrage (mois, année)	Durée (en semaines)	Etape/Actions	Objectifs
09-20	12	Ateliers de 2h pour 10 personnes âgées	Apprendre à utiliser une adresse mail et à naviguer sur internet

C) **Décrivez la méthodologie appliquée, les moyens mis en œuvre ?**

D) **Quelles sont les ressources à mobiliser ?**

*Détaillez l'équipe mobilisée, le recours ou non à des prestataires extérieurs pour réaliser la prestation, les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre. Précisez le profil du chef de projet (compétences et expériences). Des **CV succincts** seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie.*

E) **Avez-vous des partenaires ?**

Préciser la nature du partenariat et son état d'avancement (acquis, en discussion)

Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique –

Formulaire sélection 2020 - AAP 2

Page 5 sur 8

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur le projet : (champ texte 200 mots maximum)

2. Responsable du projet *

Prénom / Nom :

Fonction :

Tél direct :

Courriel :

Nota bene : le courriel sera utilisé pour vous informer de la sélection de votre projet.

L'adresse postale sera utilisée pour tout envoi postal.

Etape 3

Eléments financiers *

*Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan **validés** ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie.*

A) Quel est le montant du dernier budget annuel validé de votre organisme ?

Dont part de subventions en %

B) Quel est le budget total prévisionnel de votre projet ? (toutes années confondues)

C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic ?
(toutes années confondues)

D) Avez-vous des co-financements ? Si oui, précisez nature, statut et montant ? [zone de texte limitée à 10 lignes]

E) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance) : conseil/développement/animation/ maintenance
- Investissement - matériel informatique

- Investissement - logistique,
- Investissement – fournitures,
- Investissement - travaux BTP
- Investissement - services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (champ texte 200 mots maximum)

Etape 4

Évaluation du projet *

Pour évaluer l'impact de ses programmes de redistribution, la Fondation Afnic attend de chaque structure soutenue la mise en place d'indicateurs peu coûteux en temps et en ressources de suivi ou d'évaluation de leur projet. Il faut décrire comment vous allez suivre votre projet (les processus, les indicateurs et les outils) et comment vous saurez que le projet a eu des impacts auprès de vos bénéficiaires.

Remplissez le tableau ci-dessous en reprenant les actions /étapes et objectifs que vous avez indiqués plus avant dans l'organisation du projet.

Vous pouvez vous servir de ce modèle pour composer votre tableau d'évaluation : dans ce cas, le document devra être téléchargé avec les pièces justificatives en fin de saisie dans « autre document ». (première ligne en exemple)

Objectifs *	Actions **	Résultats attendus ***	Indicateurs****	Outils *****
<i>Apprendre à utiliser une adresse mail et à naviguer sur le web</i>	<i>Ateliers de 2h pour 10 personnes âgées</i>	<i>Savoir ouvrir sa boîte mail Savoir répondre à un mail Savoir classer sa boîte mail Savoir utiliser un navigateur</i>	<i>% de bénéficiaires qui répondent à un mail Nombre de personnes ayant réalisé des recherches sur le</i>	<i>Envoi de message aux bénéficiaires de la formation Travail de collecte donné d'une session à une autre Invitation à des</i>

			<i>net</i>	<i>ateliers de transfert de compétences</i>

* Objectifs prévus initialement

** Actions mises en œuvre

*** Impacts sur les comportements et/ou pratiques

**** Eléments quantitatifs ou qualitatifs qui permettront de juger, en fin de projet, si les objectifs sont approchés ou atteints (exemples non exhaustifs : nombre, type, capacité à, âge, ratio femmes/hommes, taux, % de personnes formées...).

***** Moyens de collecte des informations utilisés pour chaque indicateur (exemples : liste de présence, cahier de transmission, questionnaires, interviews, ...).

Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager ?

FIN

N'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention.

La Fondation Afnic vous remercie

Foire aux questions

L'acte de candidature

Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2020 ?

L'appel à projets 2020 est composé de deux appels à projets : C'est nouveau !

- L'appel à projets 1 qui vise des projets pour que le numérique soit au service d'une société plus équitable : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique ou d'ateliers numériques non éligible à l'autre appel à projets. Pour en savoir plus sur cet appel à projets, consultez la FAQ consacrée
- L'appel à projets 2 qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques pour accompagner les personnes éloignées du numérique ; attention, ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros.

Quelle est la procédure mise en place ?

Pour cet appel à projets, il y a deux sessions pour déposer les candidatures. Les dates limites de réception des candidatures sont le 7 avril à 12h00 et le 10 juillet 2020 à 12h00.

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date limite de dépôt de la candidature et sera communiqué par courrier.

Quels éléments composent la candidature ?

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic à tout moment
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer.

Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme si mon projet est sélectionné ?

Ci-dessous la liste :

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts à jour signés
- Liste des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours

- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années)
- Agrément ESUS (si la structure est de statut coopératif)
- CV succinct de la personne en charge des ateliers numériques
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date limite de dépôt de la candidature et sera communiqué par courrier. Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

Qui peut répondre ?

Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?

Le porteur du projet doit être une association ou coopérative ou autre structure :

- exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
- disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté: les structures créées après le 1er mars 2019 ne sont pas éligibles.

Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

Je représente une coopérative d'activité : puis-je être éligible ?

Il existe diverses formes de coopérative mais ce qui est important à retenir c'est que la structure doit être reconnue d'intérêt général (spécification dans l'objet social par ex). Les dossiers portés par des coopératives feront l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer du caractère non lucratif de la structure. Si une structure associative est en renfort, cette dernière peut être éligible et porteuse de l'appel à projet. L'agrément ESUS est un plus mais d'autres critères entrent en ligne de compte et notamment le volume que représentent les prestations vendues par l'organisme.

Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS?

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

Pourrais-je solliciter la Fondation Afnic l'année prochaine pour réitérer mon atelier ?

Sur cet appel à projets, la Fondation Afnic n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle.

Quels sont les projets soutenus ?

Qu'attendez-vous comme projets candidats ?

La Fondation Afnic souhaite financer des ateliers qui visent à l'accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique en portant une attention particulière sur leur autonomie, leur suivi et le développement d'un esprit critique sur les contenus accessibles en ligne.

Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives de formation aux usages numériques qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- D'accompagner les publics isolés confrontés à des difficultés d'utilisation quotidienne des outils numériques, notamment pour effectuer leurs démarches administratives
- D'évaluer et renforcer les compétences des publics, en donnant une priorité aux projets qui favorisent leur autonomie et le développement de leur capacité critique vis-à-vis de l'outil numérique
- De proposer un accompagnement et un suivi adaptés pour des publics fragilisés (faible maîtrise de l'écrit ou de la langue française, difficulté d'accès à un équipement informatique, etc.)

Comment savoir si mes ateliers numériques sont éligibles à cet appel à projets (ou plutôt à l'appel à projets 1) ?

Cet appel à projets ne concerne que les ateliers numériques prévus sur un an et dont le montant de la subvention souhaitée est inférieur ou égal à 10 000 euros au total.

Dans le cas contraire, s'il s'agit d'ateliers numériques prévus sur plus d'un an et que le montant total de la subvention est supérieur à 10 000 euros, alors l'appel à projets 1 est indiqué.

Pour mener à terme mon projet, en plus d'accompagnement, j'ai besoin de financer une couverture ADSL ou fibre? Puis-je inclure dans le financement le coût de cette installation ?

Sont exclues de l'appel à projet, les demandes de financement d'infrastructures numériques. Les lignes ADSL ou fibre en font partie.

J'ai une idée que j'ai déjà un peu développée mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projet de la Fondation Afnic ?

Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

Est-ce que la réplique de projet est soutenue par la Fondation ?

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplique de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont éligibles au soutien financier du projet présenté.

Serai-je informé si mon projet n'est pas retenu ?

Tous les candidats n'ayant pas été retenus seront informés par voie électronique.

Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

La Fondation Afnic aime être présente tout au long de la réalisation de votre projet et fera son possible pour être à vos côtés.

Quels vont être les critères appliqués à ma candidature ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et nombre des bénéficiaires
- La dimension partenariale et le contexte local
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation
- Les évaluations post formation et suivi mis en place
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...)

Les aspects Financiers

Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation ?

Pour cet appel à projets, le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 10 000 euros. Le montant sera calculé au vu des informations apportées dans le dossier.

La Fondation finance-t-elle des dépenses de fonctionnement ?

La subvention peut concerner des dépenses de fonctionnement ou d'investissement relevant du projet présenté ; cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement celles consacrées à l'organisation de l'atelier.

La Fondation participe-t-elle à l'achat de matériel informatique ?

Ce n'est pas exclu même si la Fondation souhaite privilégier le développement des usages. Cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement consacrées à l'organisation de l'atelier.

Puis-je demander le financement de tous types de dépenses (RH, investissement, fonctionnement, coûts indirects, ...) ?

La subvention peut concerner des dépenses de fonctionnement ou d'investissement relevant du projet présenté ; cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement dédiées à l'organisation de l'atelier. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont également éligibles au soutien financier de la Fondation Afnic.

Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?

Oui, cela est possible mais la Fondation souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement

Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

Quelles sont les modalités des versements de la subvention allouées par la Fondation ?

Pour cet appel à projets, la Fondation Afnic versera le soutien en une seule fois dans les 3 mois qui suivent le dépôt de votre candidature si votre projet est retenu.

Les contacts avec la Fondation Afnic

Comment contacter la Fondation Afnic ?

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : suivi@fondation-afnic.fr
- Et via les réseaux sociaux : Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic et Twitter : [@FondationAfnic](https://twitter.com/FondationAfnic)

Y a-t-il une permanence téléphonique ?

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des conférences téléphoniques sont proposées. Les dates suivantes ont été retenues et seront confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- 19 MARS 2020 de 14h00 à 16h00
- 30 MARS 2020 de 14h00 à 16h00
- 19 JUIN 2020 de 10h00 à 12h00
- Pour obtenir les numéros de téléphone, code de la conférence téléphonique, il suffit soit :
 - d'adresser à la Fondation Afnic un courriel quelques jours avant
 - de se connecter sur les comptes FaceBook ou Twitter de la Fondation Afnic

Comment se déroule l'entretien d'instruction ?

Dans cet appel à projets, il n'y a pas d'entretien d'instruction. Votre candidature sera étudiée uniquement sur pièces. Il n'y aura aucun contact téléphonique.

La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet? La documentation ? Etc..

Si mon projet est retenu, les documents de votre projet pourront être publiés sur la ressource de la Fondation Afnic, espace en cours de réalisation, soit pour la pertinence de sa méthodologie, les outils utilisés ou les enseignements à tirer de sa réalisation. La Fondation Afnic vous avertira de la publication de ces informations.

Vendredi 6 mars à 12h00

Ouverture du dépôt des projets de l'AAP 2

Jeudi 19/03/20 après-midi

Réunion téléphonique d'information

Lundi 30/03/20 après-midi

Réunion téléphonique d'information

Mardi 07/04/20

Date limite de réception des candidatures pour la 1ère session

Vendredi 19/06/20 - Matin

Réunion téléphonique d'information

Mardi 07/07/20

Date limite de versement des soutiens de la 1ère session

Vendredi 10/07/20

Date limite de reception des candidatures pour la 2ème session

Samedi 10/10/20

Date limite de versement des soutiens de la 2ème session